

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2025/296

Objet : Actualisation du tableau des emplois

Séance du mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 18 septembre 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés

représentés : 8

Absents : 4

\* Représentée par S. Mercieca jusqu'à son arrivée à 18h39 avant le vote du point n°2, et à son départ à 19h58 au cours du point n°6

\*\* Arrivé à 18h39 avant le vote du point n°2

\*\*\*Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18h57 avant le vote du point n°3

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Slana, Josiane Berrebi, Omar Abbazi, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik\*\*\*, Christian Amar Henni\*\*, Christine Tisserand, Claude Stillen, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

**Excusés représentés :**

Véronique Gauthier à Gilles Melin, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Stéphane Raffalli, Jérémy Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Claude Stillen

**Absents :**

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
24 septembre 2025  
DÉLIBÉRATION  
N°2025/296

Ressources Humaines

### **Objet : Actualisation du tableau des emplois**

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 333-8 à L 333-11

**VU** le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°2021/108 du 7 mai 2021 fixant le montant des crédits annuels inscrits pour le recrutement de collaborateurs de cabinet,

**VU** la délibération n°2025/162 du 21 mai 2025 relatif au surclassement démographique de la ville de Ris-Orangis dans la strate 40 000 – 80 000 habitants,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2025-PREF-DRCL-BCL 092 du 18 juin 2025 portant surclassement de la commune de Ris-Orangis dans la strate démographique 40 000 – 80 000 habitants,

**VU** l'avis du Comité Social Territorial du 22 septembre 2025,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

**CONSIDERANT** que la gestion des emplois communaux nécessite une adaptation régulière du tableau des effectifs, notamment en fonction des besoins de la collectivité au regard de ses objectifs en matière de gestion des emplois et des compétences ainsi que des mouvements de personnel,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier les emplois permanents du personnel communal, en prenant en compte les possibilités de recrutement résultant de la décision préfectorale de surclasser la Ville dans la strate des Communes de 40 000 à 80 000 habitants,

2025/

**CONSIDERANT** que la Ville peut ainsi créer un emploi relevant du grade d'administrateur et de porter à 3 le nombre de collaborateurs de Cabinet,

#### APRES DELIBERATION

**DECIDE** de modifier le grade ou le cadre d'emplois et/ou la quotité de travail :

- Modification du grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un grade d'adjoint technique territorial à temps non complet de 25h - agent d'office
- Modification du grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un grade d'adjoint technique territorial à temps non complet de 33h - agent d'entretien
- Modification du grade d'Adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet - Agent d'office
- Modification du grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un grade d'Adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet- ATSEM
- Passage d'un poste d'agent technique territorial à temps complet à un poste d'agent technique territorial à temps non complet de 33h - Entretien
- Passage d'un poste d'agent technique territorial à temps non complet de 25h à un poste d'agent technique territorial à temps non complet de 30h –Entretien
- Passage d'un poste d'agent technique territorial à temps non complet de 25h à un poste d'agent technique territorial à temps complet de 35h –Entretien/ sortie Ecole
- Passage d'un poste d'agent technique territorial à temps non complet de 25h à un poste d'agent technique territorial à temps complet de 35h –Entretien/ sortie Ecole
- Passage d'un poste d'agent technique territorial à temps complet à un poste d'agent technique territorial à temps non complet de 33h – Entretien
- Passage d'un poste d'Assistant socioéducatif de classe exceptionnelle à temps complet en un grade d'Assistant socioéducatif à temps complet - Service retraités
- Modification du grade d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un grade d'adjoint technique territorial à temps complet - agent d'office
- Modification du grade d'adjoint technique territorial à temps complet en un grade d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet - agent d'office Menthe et Grenadine
- Modification du grade d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un grade d'Adjoint technique territorial à temps complet - gardien d'école
- Modification du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet en un grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet - gestionnaire finances
- Modification du grade d'agent de maîtrise à temps complet en un grade d'adjoint administratif territorial à temps complet - agent Relation citoyenne
- Modification du grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un grade de rédacteur à temps complet - Responsable ATSEM

2025/

**DECIDE** de supprimer les emplois suivants :

- Suppression du poste de Chargé de mission Contrôle qualité auprès des prestataires externalisés au grade d'attaché à temps complet
- Suppression du poste d'adjoint au responsable de la restauration collective au grade d'agent de maîtrise à temps complet

**DECIDE** de créer les postes :

- Un poste d'administrateur
- Un poste de collaborateur de Cabinet
- Un poste d'agent d'office au grade d'agent de maîtrise à temps complet
- Un poste d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique territorial à temps non complet de 25h
- Un poste d'agent d'office au grade d'adjoint technique territorial à temps complet
- Un poste d'agent d'office à temps complet au grade d'adjoint animation territorial – Agent d'office
- Deux postes d'ATSEM au grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet
- Un poste de chargé de mission biodiversité / ville fertile à temps non complet 10h à 15h /35h au grade d'ingénieur

**PRECISE** que les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

**PRECISE** que le montant des crédits nécessaires au recrutements de l'emploi réalisé en application du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 sont inscrits au budget, le montant annuel des crédits s'effectuant selon les dispositions de la délibération du Conseil municipal n°2021/108 du 7 mai 2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture  
le : 26 SEP. 2025

Publié le : 12 SEP. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

